



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 25 septembre 2025

Présent(s) : Antoine ANDREANI, Sandra GARDELLA, Jean Marc NICOLAI

Excusé(s) : Ange BASTIANI, Joseph POLI, Patrick PROFIZZI, Antoine PONZEVERA

Assistent :

Glossaire: C.F.T.IS = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

LEVIE- STADE DE CINICCIA NNI 201420101

Le classement de cette installation était classé en niveau T7 provisoire jusqu'au 10 juillet 2025.

La Commission prend connaissance de la demande de Changement de niveau de classement en date du 09 juillet 2025 pour un classement en niveau T4 et des documents suivants:

- Rapport de visite du contrôleur.
- La demande de changement de niveau de classement signée par le propriétaire.
- Plan des vestiaires.
- Plan du terrain.
- Attestation administrative de capacité.

La commission transfère les documents nécessaire à la C.F.T.I.S pour validation en T4.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

FURIANI- STADE ARMAND CESARI NNI 201200101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 11/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage en date du 25/09/2025 pour un classement en niveau E3 et du rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par le contrôleur en date du 25/09/2025.

La commission transmet les documents nécessaire à la C.F.T.I.S pour une confirmation de cet éclairage en niveau E3.

